

RESIDENCE DU RUANDA  
TERRITOIRE D'ASTRIDA.

Astrida, le 7 Mars 1951.-

N° 514 /Just.

Objet:  
Résidence Monsieur  
HARDY.-

ASTRIDA



Cher Maître,

Comme suite à votre lettre du 1/3/51, j'ai l'honneur de vous faire savoir que Monsieur HARDY ne réside pas à Astrida.-

Il m'a été signalé cependant que l'intéressé habiterait actuellement à Nyanza (Ruanda).-

Veillez agréer, Cher Maître, l'assurance de ma considération très distinguée.-

Pour l'Administrateur de Territoire, ff.,  
L'Agent Territorial Principal,  
CH. LEES,

Maître F. MASSONI,  
Loco Me JAMAR,

à

COSTERMANSVILLE.←